

Le projet de Plan national pour le développement de la production biologique jusqu'en 2030 est prêt.

Автор(и): Растителна защита

Дата: 05.07.2023 Брой: 7/2023



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a publié pour consultation publique un projet de Plan national pour le développement de la production biologique à l'horizon 2030. Il s'agit d'un document officiel qui expose la vision et les objectifs généraux des politiques pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de la production biologique dans les États membres de l'Union européenne.

Dans le cadre du Pacte vert et des stratégies, la Commission européenne (CE) a élaboré un Plan pour le développement de la production biologique à l'horizon 2030, qui fixe l'objectif principal de l'UE d'augmenter les

surfaces biologiques, en partant du principe que d'ici 2030, au moins 25 % des terres agricoles de l'UE devraient être gérées conformément aux règles de l'agriculture biologique.

Grâce à son impact positif sur l'environnement et le climat en ce qui concerne l'amélioration : de la séquestration du carbone, de l'état des sols, de la conservation de la biodiversité et du bien-être animal, l'agriculture biologique est considérée comme contribuant à la réalisation des objectifs du Pacte vert européen et des stratégies de l'UE. Outre les objectifs énumérés, la production biologique permettra à l'agriculture de s'adapter au changement climatique.

Les objectifs stratégiques du Plan national pour le développement de la production biologique à l'horizon 2030 sont :

1. Des aliments et produits biologiques pour tous : stimuler la demande et garantir la confiance des consommateurs.
2. Stimuler la transition et renforcer l'ensemble de la chaîne de valeur sur la voie de 2030.
3. La production biologique comme modèle : améliorer la contribution de l'agriculture biologique à la durabilité du secteur.

La réalisation des objectifs du Plan national pour le développement de la production biologique à l'horizon 2030 est envisagée à travers les politiques et interventions ciblées suivantes :

1. Une consommation plus large de produits biologiques, ce qui comprend la sensibilisation (mener des campagnes d'information sur les avantages de la consommation de produits biologiques) et le renforcement de la confiance des consommateurs dans la qualité des produits biologiques bulgares.

2. Un meilleur et plus facile accès aux marchés, ce qui comprend : le raccourcissement de la chaîne d'approvisionnement, la vente directe, l'association des opérateurs biologiques dans le but de créer un environnement plus favorable à la commercialisation de la production, la conduite de campagnes d'information et de communication concernant les marchés de producteurs déjà existants et les opérateurs biologiques effectuant des ventes directes, ainsi que leur annonce publique dans le registre biologique pour l'activité „vente directe de produits biologiques par le producteur“.

3. Promouvoir la transformation des matières premières biologiques et l'ajout de valeur aux aliments biologiques bulgares.

4. Des conditions plus favorables pour améliorer les connaissances et les compétences pour la création, le développement et le maintien de l'exploitation biologique, ce qui comprend : une formation appropriée, l'échange d'informations sur la recherche et l'innovation dans le domaine de l'agriculture biologique, la promotion de la recherche et de l'innovation dans le cadre d'„Horizon Europe“, dans le but de favoriser le développement d'une bio-industrie intelligente.

5. Des conditions plus favorables pour encourager les très petites, petites et moyennes entreprises/producteurs liés au développement de l'exploitation, ce qui comprend : l'amélioration de l'environnement de production, l'optimisation des coûts grâce à de nouvelles machines économes en énergie, l'augmentation des installations de transformation mobiles (abattoirs, moulins, équipements pour l'extraction du miel, etc.), la promotion de l'utilisation partagée des installations de transformation au niveau local, la participation des coopératives agricoles à la commercialisation et à la transformation des produits biologiques, y compris la participation aux marchés publics pour l'alimentation au niveau régional (approvisionnement des jardins d'enfants).

6. L'agriculture biologique comme clé du bien-être de l'environnement et de la biodiversité, ce qui comprend : l'utilisation de variétés et de races adaptées à la production biologique, l'augmentation des rendements, le développement de mesures efficaces de protection des plantes et de solutions innovantes, ainsi que la promotion de l'élevage biologique de volailles et/ou de porcs.

L'élaboration d'un programme de compensation d'une partie des coûts des producteurs biologiques pour la lutte biologique contre les maladies et les ravageurs des plantes soutiendra également le développement de la production biologique. Une telle mesure contribuera à augmenter les rendements et à améliorer l'efficacité des exploitations biologiques. Il devrait s'agir d'un programme similaire à ceux pour les cultures permanentes, compensant une partie des coûts des produits phytosanitaires conformément aux fiches technologiques préparées pour les cultures individuelles et aux produits autorisés pour les cultures respectives et pour l'agriculture biologique.

Il est également nécessaire d'encourager la culture de variétés adaptées à la production biologique, ce qui aura inévitablement un impact sur les rendements, traditionnellement plus bas dans le secteur par rapport à la production végétale conventionnelle. Un financement est nécessaire pour les instituts chargés de la création et du maintien de semences biologiques (en s'inspirant des programmes pour les semences de céréales de qualité, etc.).

Parmi les forces identifiées du Plan national pour le développement de la production biologique à l'horizon 2030 figurent :

- La République de Bulgarie dispose de ressources pédoclimatiques adaptées au développement de l'agriculture biologique ;
- La République de Bulgarie est le plus grand producteur mondial d'huile de rose et de lavande biologiques. Cela définit le pays comme un producteur clé avec des traditions dans la production de matières premières pour les cosmétiques biologiques ;
- Les instituts de recherche conservent des semences de variétés locales de céréales, de légumes et de fruits résistantes aux maladies et aux ravageurs et adaptées à nos conditions climatiques, ainsi qu'à la production biologique ;
- Les établissements d'enseignement supérieur proposent des programmes pour le diplôme d'études et de qualification „Master“ (l'Université agricole – Plovdiv et l'Université de Thrace – Stara Zagora forment des étudiants dans la spécialité „Agriculture biologique”), ainsi que des cours au choix ou des modules distincts en agriculture biologique (Université agricole – Plovdiv, Université de foresterie – Sofia et Université de Thrace – Stara Zagora). L'Université agricole – Plovdiv, par le biais du Centre de formation continue, propose également des cours spécifiques dans le domaine de la production biologique avec différentes charges de travail selon les besoins des stagiaires ;
- Ces dernières années, de nouveaux canaux de vente ont été établis dans l'ensemble du réseau de distribution. De plus en plus de supermarchés, de petites boutiques et de stations-service commencent à vendre des produits biologiques ;

Parmi les faiblesses figurent :

- Bien qu'en dessous des niveaux moyens européens, l'utilisation de produits phytosanitaires a montré une tendance à la hausse ces dernières années ;
- L'augmentation de l'utilisation d'engrais azotés par unité de surface crée un risque de pollution de l'eau par les nitrates ;
- Des rendements moyens inférieurs de l'agriculture biologique par rapport à ceux similaires dans l'UE et aux rendements conventionnels ;

- Un secteur de la transformation insuffisamment développé, ainsi qu'un manque de promotion des circuits courts et des marchés de producteurs biologiques ;
- L'exportation de produits biologiques principalement sous forme de matière première (la valeur ajoutée est exportée) ;
- Pour une partie du secteur biologique, une motivation significative pour la production est la perception de subventions ;
- Les producteurs de semences et de matériel de plantation biologiques, qui répondent aux besoins des opérateurs biologiques en matériel de reproduction des plantes, ne reçoivent pas de soutien spécial pour cette activité, ce qui conduit à un marché très peu développé du matériel de reproduction végétale des semences et du matériel de plantation biologiques ;
- Les instituts de recherche au sein de l'Académie agricole (AA) ne sont pas encouragés à développer des fiches technologiques pour la culture de différents types de cultures de manière biologique, à développer de nouvelles méthodes et innovations dans le domaine de la production biologique, et à maintenir du matériel de reproduction végétale biologique ;

Le projet de Plan a été publié pour consultation publique sur le site web du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et sur le **Portail de consultation publique**.

La date limite pour la soumission des propositions par les parties intéressées est fixée au **3 août 2023**.